Un homme condamné à 18 mois de prison ferme pour des livraisons par drones de téléphones dans les établissements pénitentiaires

01/08/2023 à 18h31



Il livrait toutes les prisons du pays. Soupçonné d'être à la tête d'un réseau qui fournissait des produits illicites dans les prisons à l'aide de drones, un jeune homme de 23 ans a été interpellé par la police mardi 25 juillet à Paris, a-t-on appris, confirmant une information de TF1/LCI. Il proposait ses services sur Snapchat, où il gérait un compte qui proposait des « livraisons de colis dans les taules du pays pour 450 euros ». Le jeune homme livrait principalement des téléphones, des chargeurs et des câbles. Des tentatives de livraisons de téléphones ou de drogues à l'aide de drones sont régulièrement constatées dans les prisons en France

Présenté vendredi au parquet du tribunal judiciaire de Paris, où il a comparu en reconnaissance préalable de culpabilité, il a été condamné à 18 mois de prison dont 12 mois assortis d'un sursis probatoire pendant deux ans avec exécution provisoire,

indique TF1/LCI. Il avait reconnu les faits en garde à vue, où il avait expliqué qu'il agissait pour le compte d'un gérant qui fournissait le drone.

C'est ce compte qui a permis aux enquêteurs d'identifier le jeune homme, en remontant les adresses IP. Il a également été repéré de nuit aux abords de nombreux établissements pénitentiaires, alors qu'il procédait à des repérages avant certaines livraisons, indique TF1/LCI. Plus de 2000 euros en liquide avaient par ailleurs été découverts au cours de la perquisition de son domicile.

Le Parisien